



Services Publics 62

Territoriaux - Mairie et CCAS
Place Femeland - 62200 Boulogne-sur-Mer

R.D.S.P. 204

Tél : 06.16.95.50.90

Fax : 03.21.92.53.50

le 21 décembre 2009

INFORMATIONS CGT

Compte rendu du CTP du 16 décembre 2009

Mercredi 16 janvier, dernier CTP de l'année.

L'ordre du jour était le suivant :

- **Garantie complémentaire (frais de soins santé) :**

Deux propositions d'évolution de la participation des agents ont été présentées par l'administration municipale. Cette participation est basée sur les revenus de chacun.

La CGT a demandé le choix de la proposition n°1 qui se trouve être la moins pénalisante pour les bas salaires. L'administration municipale a finalement retenu la proposition n°1.

- **Point d'information sur les agents logés :**

Certains agents logés par nécessité de service n'ont plus de contreparties ou d'obligations. L'administration municipale leur fera des propositions. **La CGT a demandé que ces propositions soit équitables afin que soit trouver un juste milieu par rapport aux contraintes actuelles de certains de nos collègues.**

- **Régime indemnitaire (des avancées significatives) :**

IAT (Indemnité d'Administration et de technicité), l'ensemble du personnel se trouvera désormais au coefficient 2. En effet, **la CGT avait interpellé l'administration municipale à plusieurs reprises sur le fait que certains agents étaient en dessous du coefficient 2.** Cette mesure concerne les filières du patrimoine, agents d'entretien et bien d'autres. Environ plus de 300 agents sont concernés.

- **Filière médico-sociale :** une prime mensuel de 90 € brut sera attribuée aux puéricultrices et infirmières ainsi qu'une prime forfaitaire de 15,24 € brut par mois aux auxiliaires de puéricultures.

Enfin, les agents non titulaires avec une ancienneté de 6 mois (1 an auparavant) pourront bénéficier de la mutuelle ainsi que de l'IAT après le 22 mars 2010, date où la délibération devra être adoptée par le Conseil Municipal. **La CGT se félicite de cette avancée qui ne peut que contribuer à une meilleure intégration et reconnaissance des emplois précaires dans notre collectivité.**

- **NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) :**

Début 2010, les agents d'entretien, des zones sensibles et répondants aux critères d'attribution, vont obtenir la NBI ainsi que les agents des bibliothèques.

- **Nomination suite à concours :**

L'administration municipale nous a informé de leur décision, à savoir :

- Si le poste existe, l'agent sera nommé dès la CAP qui suit l'obtention du concours.
- Si le poste n'existe pas, il sera créé par délibération du Conseil Municipal afin de nommer l'agent.

- **Du nouveau (contrat d'apprentissage) :**

Une étude sera faite afin de déterminer quels types de métiers seront choisis pour l'intégration de contrats d'apprentissage.

- **Agents de services :**

L'organisation et la gestion doivent passer par la DRH. Un état de tous les agents de services des différents secteurs a été demandé par Monsieur Claude ALLAN. Pour le moment, il y a gel de nouveaux recrutements pour le remplacement des agents de services.

Voilà, chers collègues, à force de travail tout au long de l'année, de rencontres avec le Député-Maire, d'entretiens avec le 1^{er} adjoint Claude Allan, vos revendications portées par la CGT finissent par aboutir. **La CGT de votre collectivité s'est toujours engagée dans les démarches de dialogues avec l'administration municipale tout en gardant notre place de représentants de l'ensemble du personnel. La CGT gardera la même ligne de conduite pour l'année 2010.**

***Le bureau syndical CGT vous souhaite à nouveau,
ainsi qu'à votre famille, de bonnes fêtes de fin d'année.***

En 2010, pour être plus fort, je me syndique.

BULLETIN DE SYNDICALISATION

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone courriel

Collectivité

Remettre le bulletin à un des délégués CGT